

Décembre
2020



Roche
Infos

Mot du Maire



Chers Rochoises et Rochois,

C'est toujours dans un contexte extrêmement difficile que je m'adresse à vous en ce mois de décembre qui se veut traditionnellement festif et familial. Nous n'avons à ce jour aucune certitude quant à l'évolution de cette pandémie qui trouble notre vie quotidienne.

Cette deuxième vague est extrêmement virulente sur notre commune ; plusieurs rochois ont été sévèrement touchés par la Covid-19, voire pour certains hospitalisés dans un état grave. Je vous rappelle que vous devez impérativement respecter les gestes barrières pour garantir votre santé et celle des autres.

Les entreprises (commerçants et artisans) sont également touchées par cette épidémie. Les difficultés financières auxquelles elles font face sont très importantes. Dès la reprise, nous devrions les soutenir en effectuant, dans la mesure des possibilités de chacun, nos achats chez eux. Dans ces moments difficiles, la solidarité est importante, et la survie de notre attractivité commerciale et artisanale en dépend.

Toutes nos manifestations festives sont supprimées ; je le regrette profondément mais sécurité oblige en attendant des jours meilleurs. À ce jour, je ne suis même pas certain de pouvoir organiser la cérémonie des vœux 2021 en public. Vous comprendrez comme la situation est particulièrement difficile à gérer pour l'instant.

Ma priorité est de rester au contact de mes administrés, ce qui m'est encore possible malgré les conditions actuelles. La Mairie et son équipe restent à votre disposition et à votre écoute.

Je voudrais saluer le travail du CCAS qui fait son possible pour nous rendre cette fin d'année plus agréable.

Chers Rochois, restons sereins et solidaires, abordons cette fin d'année avec l'esprit combatif et comme l'a dit Félicité Robert de Lamennais "Si l'on peut en finir du passé avec l'oubli, on n'en finit pas de l'avenir avec l'imprévoyance."

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

Dates à retenir

- Mardi 15 décembre : **Ludothèque**, Salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 19 décembre : **Marché des producteurs**, Place Pasteur de 9h à 12h
- Jeudi 21 janvier 2021 : **Conseil Municipal**, Salle du Presbytère à 19h

Conseil Municipal du 26 novembre

Tarifs Centre de loisirs 2021

Le tarif des repas fournis à l'UFCV par le « Foyer de la Cassotte » pour la cantine scolaire n'avait pas varié depuis plusieurs années. Une hausse de 0.12 centimes par repas est envisagée par le prestataire à compter du 01/01/2021. Le conseil accepte la nouvelle grille tarifaire.

Échange de terrain rue des Prés Chalots

Il y a quelques années, un échange de terrain avait été envisagé rue des Prés Chalots, entre la Commune et la société MA2, pour permettre d'améliorer la courbure de la voie. Le Conseil municipal mandate le maire pour signer l'acte d'échange sans soulte. La suppression de la chicane de la rue des Prés Chalots est envisagée.

Gestion de la forêt communale

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont prévues par un plan d'aménagement. Le Conseil accepte les coupes proposées par l'ONF pour 2021. Les élus décident d'adhérer à l'association des Communes Forestières pour bénéficier des retombées des actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale. La cotisation annuelle est de 212 €. Mr Troisgros est nommé délégué titulaire et Philippe Guybard délégué suppléant.

La Commune adhère également à la certification en faveur de la gestion durable des bois.

Affouage : un nouveau règlement d'affouage est accepté par le Conseil ; le tarif de vente affouagère est de 6€ le stère de bois sur pied. Messieurs Jacky Troisgros, Léon Barthod-Malat, Patrick Détré, Gérard Pavlinovac sont nommés garants d'affouage pour la durée du mandat.

Convention pour plantation d'un verger conservatoire

L'association «la Croix Verte » propose à la Commune de créer un verger conservatoire à destinations patrimoniale et éducative, dans un terrain communal situé en zone inondable rue de Casamène. Les plants sont fournis par l'association, l'entretien et arrosage sont assurés par la Commune.

Les écoles sont associées au projet dans un but pédagogique. 20 arbres fruitiers seront plantés au printemps prochain. Les fruits seront à destination du public sur inscription.

Le Conseil municipal mandate le maire pour signer la convention, mais souhaite qu'un délai de mise à disposition de 10 ans soit prévu.

Rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, chaque Conseil municipal adhérent à GBM est destinataire des Rapports Prix Qualité des Services des compétences qu'il a transférées. Thierry Tissot présente les chiffres clés, le rapport est à disposition du public en mairie et sur le site de la Commune.

Noël des Aînés

219 colis de Noël et 197 bons-restaurants seront distribués aux Aînés par les conseillers municipaux et membres du CCAS entre le 16 et le 21 décembre. Les enfants des écoles ont réalisé des dessins pour s'associer au cadeau communal.

Stage d'anglais

Pourriez-vous être intéressés par un stage d'anglais, destiné aux enfants et aux jeunes qui le souhaitent, de 7 à 18 ans, animé par la Société Norwich English Experience Camps ?

Ce stage comprend des cours théoriques mais aussi des activités artistiques, sportives, culturelles...

Attention, cela n'entre pas dans le cadre de l'éducation nationale et le nombre de place est limité.



Date prévue : du 16 au 27 août, avec une présence du lundi au vendredi de 9h à 16h30 et un repas tiré du sac pris en commun.

Lieux : salles communales de Roche-lez-Beaupré.

Coût : 335 € par enfant, avec un tarif dégressif pour les frateries.

Si vous souhaitez vous inscrire ou pour plus de renseignement, merci de venir en mairie.

Jean Courvoisier



La Commune tient à rendre hommage à Jean Courvoisier, conseiller municipal de 1983 à 1989, qui vient de nous quitter à l'âge de 92 ans. Durant ces six années, Jean a pleinement assumé son mandat en participant activement aux différentes commissions auxquelles il s'était inscrit : le Bureau d'Aide Social (prédécesseur de l'actuel CCAS), Information et communication, Animation - jeunesse et sports, Impôts.

On lui doit notamment la création, en 1984, de l'Atelier musical qui comprenait au départ deux sections : cours de solfège et leçons d'instruments. Une chorale y fut adjointe en 1988. Il fut aussi à l'origine du Salon des Associations et représenta la Municipalité au conseil d'administration du CLAM, l'ancêtre du Comité des Fêtes, et à l'Association Foncière Urbaine des Savoyardes.

Toujours prêt à rendre service lorsqu'il s'agissait de l'intérêt général, que ce soit dans le domaine social, de l'animation, de la musique et de la culture, il laisse à ses anciens collègues le souvenir d'un homme réfléchi et pondéré qui intervenait avec à-propos lors des réunions du conseil municipal.

Merci Jean pour votre engagement, votre disponibilité et votre constante bonne humeur.

Rappel de bonnes conduites

De plus en plus de masques de protection contre la Covid-19 sont jetés par terre : un danger écologique et sanitaire !

Tous les gants et les masques à usage unique doivent être jetés dans une poubelle grise. Ils ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle de recyclage (ou poubelle jaune) au risque de contaminer les agents de collecte et en centre de tri. Et s'ils ne sont pas jetés à la poubelle, ces déchets sont source de pollution et contribuent à la diffusion du virus.



Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considèrent que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ? En effet, les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité caractérisée.

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par Grand Besançon Métropole (jour, horaires, tri...).

Des poubelles publiques sont à votre disposition sur la commune mais pas pour venir y déposer des sacs d'ordures ménagères, ou des sacs de couches bébés usagés (ex : poubelles du cimetière, poubelles des parcs publics...).

Un déchet en appelle toujours un autre. Chacun doit s'efforcer de ne pas être un des maillons de cet incivisme.

Étroit ou large, la voiture n'a pas sa place sur les trottoirs !



Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément. Les trottoirs sont réservés aux piétons.

Le stationnement d'un véhicule sur le trottoir gêne et oblige les piétons à marcher sur la chaussée. Et en plus d'être dangereux, monter et descendre d'un trottoir est également difficile pour les parents avec leur poussette ou encore les personnes en fauteuil roulant.

Peut-on brûler des déchets dans son jardins ? Non, c'est interdit. Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Protégez votre compteur d'eau

Le département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur les réseaux d'eau potable, ruptures de canalisations ou gel des compteurs. Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace des appareils, en particulier quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

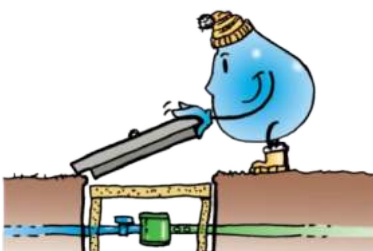
Il est conseillé aux abonnés de mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (panneau de polystyrène expansé d'environ 10 cm d'épaisseur, muni d'une poignée, disponible dans les magasins de bricolage).

Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité, car ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du 1er mars 2021 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs..

Rappels :

- les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés ;
- le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire), ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.



Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau

Relevé des compteurs d'eau



Relevé de votre
compteur d'eau

Le service Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole vous informe que la relève des compteurs d'eau auprès des abonnés débutera le lundi 30 novembre 2020 et prendra fin au plus tard à la mi-mars 2021.

Cette campagne sera réalisée par leurs agents releveurs. Cette dernière permettra la facturation en eau et/ou en assainissement pour le premier semestre 2021 des abonnés de la commune.

Contact, Service Eau et Assainissement :

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, au 94 avenue Clémenceau à Besançon, 03.81.61.59.60

Pour toute correspondance :

mail : contact.eau@grandbesancon.fr,

adresse : Grand Besançon Métropole - Département Eau et Assainissement
La City 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

Cérémonie du 11 novembre

Suite aux mesures sanitaires actuellement en cours, la cérémonie du 11 novembre 2020 a eu lieu en comité restreint. Le Maire, accompagné des porte-drapeaux et des représentants des Anciens Combattants, a pu assurer un discours et le dépôt de gerbe au Monument aux Morts.



Urbanisme : permanence de secteur

Chaque jeudi de 14h à 17h (sauf le premier jeudi du mois), un agent du service Urbanisme de Grand Besançon Métropole assure une permanence à la mairie de Roche-lez-Beaupré afin de venir en aide aux usagers des communes du secteur Besançon-Est qui rencontreraient des difficultés pour la constitution de leur dossier d'urbanisme (exemple : permis de construire).

Dans un souci d'amélioration du service, lors de ces permanences, l'accueil des usagers se fera désormais sur rendez-vous.

Pour cela, deux possibilités :

- contacter les agents de l'urbanisme directement par mail (marion.ciantia@grandbesancon.fr ou nadine.bonzi@grandbesancon.fr) afin de convenir ensemble d'un rendez-vous ;

- contacter la mairie (03.81.60.52.99 ou mairie@roche-lez-beaupre.fr), qui vous mettra en relation avec les agents de l'urbanisme.



Pour rappel, les premiers renseignements d'urbanisme (type de dossier, zones PLU,...) sont de la compétence de la Commune. Il est donc préférable, avant de prendre votre rendez-vous, de venir vous renseigner en mairie.

Collecte du Souvenir Français



Les membres de l'association du Souvenir Français ont effectué leur collecte annuelle le samedi 31 octobre au cimetière de Roche-lez-Beaupré.

Les consignes imposées dans le cadre de la Covid-19 ont été strictement respectées afin d'assurer la sécurité de tous.

Créée en 1887, cette association s'occupe essentiellement de l'entretien des tombes délaissées des soldats "morts pour la France" au cours des combats de 1870, 1914 à 1918, 1939 à 1945, Indochine, Afrique du Nord et tous les terrains d'hostilités où ont été engagées les forces françaises.

A nous les souvenirs... à eux l'immortalité Devenez gardien au Souvenir Français

Adhérez au Souvenir Français afin de lui permettre d'accomplir sa mission, le Souvenir Français a besoin de vous !

En adhérent, vous vous engagez afin que :

- l'histoire de la France au combat soit partagée par les Français,
- les lieux de la mémoire combattante soient partout sauvegardés,
- les principaux événements de notre histoire combattante soient régulièrement commémorés,
- la connaissance de l'histoire combattante soit transmise aux jeunes générations.

Contact :

Le Souvenir Français - Canton de Marchaux
Monsieur Bernard BIDEAUX
1 rue de Sabotier - 25640 Marchaux
Tél : 06.30.93.38.55.



Changement d'adresse



Isabelle Paris, psychologue clinicienne - psychothérapeute, précédemment installée dans la Maison médicale de Roche-lez-Beaupré, a transféré son cabinet médical à Besançon.

Elle exerce désormais 29 C, avenue Fontaine Argent, à Besançon, et est accompagnée d'autres professionnels de santé (sophrologue, diététicienne, psychothérapeute).

Contact : Isabelle PARIS - 06.89.20.86.35

Udaf Doubs : le rôle des grands-parents

Une étude publiée par L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du Doubs porte sur le rôle des grands-parents dans le département du Doubs. Elle a été menée par l'observatoire de la famille en partenariat avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Union Nationale des Associations Familiales.

Des parents qui donnent une place importante aux grands-parents :

- les grands-parents sont une figure positive pour les parents ;
- 64% des parents souhaitent que les grands-parents passent du temps avec leurs petits-enfants ;
- 65% des ménages rencontrent la grand-mère maternelle 1 à plusieurs fois par mois, et 63% le grand-père maternel.



Le partage des savoirs, des passions et de l'histoire de famille :

- 50 % des parents espèrent que grands-parents et petit-enfants partagent des passions, des activités ou encore des valeurs et des convictions ;
- 37 % souhaitent qu'ils partagent l'histoire familiale ;
- Les grands-parents ont un rôle clé dans la garde et l'éducation des enfants.



Des solidarités familiales nécessaires à la conciliation des temps professionnels et familiaux :

- 1 parent sur 2 juge l'aide à la garde des enfants indispensable ;
- 64 % des ménages ont reçu l'aide des grands-parents ;
- 5 sur 10 accueillent les petits-enfants pendant les vacances ;
- 4 sur 10 accueillent des petits-enfants en journée s'ils ne sont pas scolarisés.



Les Ateliers Bons Jours

Le CCAS de Roche-lez-Beaupré et la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté mettent en place à partir de mi-janvier 2021 (si les conditions sanitaires le permettent...) 3 ateliers s'inscrivant dans le cadre du programme de prévention santé "Les Ateliers Bons Jours" destinés aux personnes autonomes de 60 ans et plus :

- atelier "**La nutrition, où en êtes-vous ?**" : repères et conseils pour mieux manger et mieux bouger (9 séances de 2h).

Après avoir suivi cet atelier, 80% des participants ont adopté de nouvelles habitudes alimentaires.

- atelier "**L'équilibre, où en êtes-vous ?**" : exercices physiques pour garder l'équilibre (12 séances de 1h).

Après avoir suivi cet atelier, 88% des participants constatent une amélioration de leur équilibre.



- atelier "**En voiture, je me rassure**" : conseils et astuces pour rouler en toute confiance, avec simulateur de conduite (6 séances de 2h).

Après avoir suivi cet atelier, 75% des participants ont eu des réponses à leurs questions et 90% des participants estiment avoir acquis des connaissances.



Tous ces ateliers auront lieu dans la salle du Presbytère.

Le tarif est de 20 € par atelier, pour l'ensemble des séances, avec possibilité de participer à plusieurs ateliers.

Inscriptions avant le 20 décembre 2020, auprès de Elodie Gasca au 03.81.25.17.60.

Nouvelle activité

Ferronnerie Millet, spécialisée dans le domaine de ferronnerie. Pour tous vos travaux de serrurerie ou de métallerie n'hésitez pas à prendre contact.

Prestations : artisan ferronnier, fabricant de clôture en fer forgé, fabrication et rénovation d'escalier et de portail, soudures diverses (acier, inox).

Contact :

Ferronnerie Millet

46 Route Nationale - 25220 Roche-lez-Beaupré

(au fond de la cour, entrée par une grande porte verte vitrée)

Tél : 06.30.86.97.72

Mail : ferronnerie.millet@gmail.com

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi sur rendez-vous.



Pratique des mobilités actives

Les modes actifs constituent une activité quotidienne génératrice de bienfaits pour la santé. Chez les personnes âgées, leur pratique apparaît non seulement comme un moyen de se maintenir en bonne condition physique (tout en prévenant l'apparition de certaines maladies), mais également de préserver un bon état de santé et de renouer des contacts sociaux.

Etant donné que la conduite automobile, suite à une diminution des capacités cognitives ou des ressources économiques, peut devenir parfois difficilement accessible, l'usage des modes actifs constitue donc l'élément clé de la mobilité des seniors (l'usage des transports en commun passant bien évidemment par la bonne maîtrise de la marche). La possibilité pour les seniors de recourir à ces modes actifs nécessite bien sûr que l'espace soit de mieux en mieux conçu dans cette optique et il est nécessaire aussi que les seniors connaissent les solutions adaptées à leurs besoins.

Concernant le vélo, si sa pratique peut se maintenir, voire commencer, à des âges très divers, il est évident que l'usage d'un vélo "normal" peut s'avérer délicat lors d'une baisse des capacités musculaires, ou de l'apparition de difficultés relatives à l'équilibre. Des vélos adaptés doivent être alors envisagés, vélo à assistance électrique (VAE) dans un premier cas, tricycle avec ou sans assistance dans un second cas. Malheureusement si le VAE bénéficie d'une bonne image, celle du tricycle, malgré tous ses avantages (dépasser des problèmes d'équilibre, transport de charges facilité...) reste très dégradée.



Concernant la marche, une diminution des capacités motrices peut nécessiter le recours à des "auxiliaires". Si l'usage de la canne est bien admis, celui du déambulateur reste très dégradé malgré ses nombreux avantages. Outre leur action de stabilisation de la marche et de réduction de la fatigue physique, l'offre des déambulateurs actuels cumule plusieurs avantages : roulettes ou roues pour un meilleur confort, système de freinage pour plus de sécurité, dispositifs pliables pour faciliter le transport, intégration d'une assise permettant un repos régulier, panier, plateau, porte-canne ou chariot permettant d'en multiplier la praticité dans le cadre d'activités quotidiennes.

Noël des Aînés 2020



Cette année, 219 colis de Noël, 197 bons-restaurants et 5 places pour le concert de nouvel an seront distribués aux Aînés de Roche-lez-Beaupré par les conseillers municipaux et membres du CCAS entre le 16 et le 21 décembre.

Pour s'associer à l'action du CCAS et de la Commune, les 100 enfants de l'école maternelle ont réalisé des cartes qui accompagneront les colis.

La Marseillaise



Ce tableau qui décore maintenant la salle d'honneur du presbytère vient d'être restauré après plusieurs décennies (un siècle ?) passées dans les greniers de la mairie. C'est Marius Bellucci, l'ancien antiquaire de Roche, et sa fille qui viennent de consacrer plus d'un mois à lui redonner ses couleurs vives et sa fraîcheur d'origine.

Si tout le monde sait que c'est Claude-Joseph Rouget de Lisle qui est l'auteur de ce chant patriotique, tout le monde ne sait pas qu'il est franc-comtois, natif de Lons-le-Saunier. En garnison à Strasbourg au moment de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, il compose ce Chant de guerre pour l'armée du Rhin dans la nuit du 25 au 26 avril 1792 sur la demande du maire, Philippe-Frédéric de Dietrich qui le chante en personne le soir même à son domicile.

Mais c'est le docteur Mireur qui, prié de prononcer un discours devant le Club des Amis de la Constitution de Marseille, rue Thubaneau, entonne le chant entendu quelques jours plus tôt à Montpellier. C'est de l'enthousiasme ! Dès lors, le chant de Rouget de Lisle devient l'hymne des Marseillais qui prendra l'appellation de Marseillaise, décrétée Chant national le 14 juillet 1795.

Au gré des changements de régimes (Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire) la Marseillaise sera remplacée par d'autres chants en tant qu'hymne national. C'est la IIIème République qui l'impose définitivement le 14 février 1879.

C'est en 1849, sous la IIème République, qu'un jeune peintre presque inconnu, Isidore Pils, peint une toile intitulée (!) "Rouget de Lisle chantant la Marseillaise pour la première fois à Strasbourg chez le maire de Dietrich le 25 avril 1792". Acheté avec d'autres tableaux par le Prince-président, il ornera un salon d'apparat du ministère de l'Intérieur et ne réapparaîtra qu'en 1876 pour une exposition avant d'intégrer le musée du Luxembourg en 1879.



La Marseillaise devint le symbole de la République affermie en cette année : l'Etat acquiert le tableau d'Isidore Pils et finance, entre 1880 et 1912, la réalisation de nombreuses copies qui seront envoyées dans les préfectures, les sous-préfectures, les mairies et des musées. C'est ainsi qu'un exemplaire figure maintenant dans un local communal de Roche, l'original se trouvant au musée historique de Strasbourg.

État Civil

Naissances

Jibril MENANTEAU le 8 novembre 2020

Toutes nos félicitations aux parents !



PACS

Charline DUPREZ et Mathieu CHALON
le 31 octobre 2020

Camille DHORDAIN et Anthony VALENZA
le 9 novembre 2020

Tous nos voeux de bonheur !



Mariages

Ayla KALAYCI et Yüksel BAYGIN
le 31 octobre 2020

Tous nos voeux de bonheur !



Décès

Jean COURVOISIER le 7 novembre 2020 à 92 ans
Emile DUCHAINE le 23 novembre 2020 à 94 ans

Nos pensées accompagnent leur famille.



AJBE : Judo

“ Le conflit se fait au détriment de tous, tandis que l'harmonie se fait au bénéfice de chacun. ” Jigoro Kano (fondateur du judo)

Malgré un climat pesant, l'AJBE suit ce précepte et continue d'adopter dynamisme et positivité lors de ce second confinement.

Les séances de Taïso (fitness japonais) en visio, initiées pendant le premier confinement, ont été peaufinées et se déroulent sur les créneaux horaires habituels (lundi soir, mercredi matin et samedi matin). Une vingtaine de participants se retrouvent de façon hebdomadaire.

Le défi de novembre : réaliser 5000 pompes cumulées sur le mois ! À la fin de chaque séance : 1 minute pour en réaliser le maximum (exercice adapté en fonction du niveau de forme de chacun).

Le club a décidé d'ouvrir ces séances à tous, laissez-vous tenter ! Toutes les informations pratiques sont disponibles sur la page Facebook AJBE.

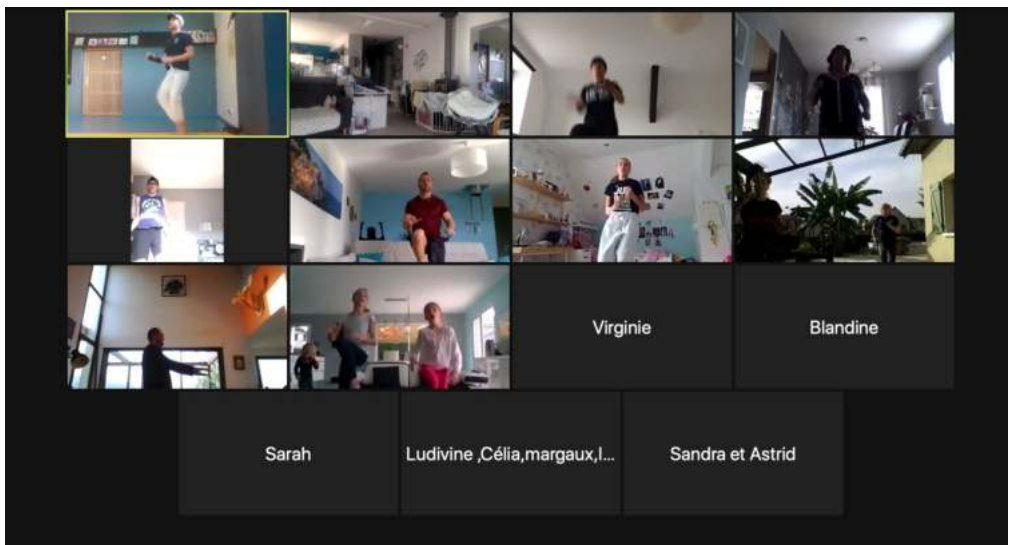
Conserver une pratique sportive régulière, partager de bons moments alors que chacun est chez soi : voici les objectifs du club pour ses adhérents !

Pour toutes informations, contactez-nous :

Téléphone : Bureau : 06 89 16 89 58 / Enseignant : 06 98 03 56 13

Mail : ajbesanconest@gmail.com

Facebook : AJBE



Bibliothèque



A l'heure de la rédaction de notre article les consignes sanitaires du mois de décembre ne sont pas encore connues.

Dans le cas où la bibliothèque ne rouvrirait pas le 1er décembre, nous mettrons en place le "click and collect". Les utilisateurs réserveront leurs ouvrages via la plateforme "Séquoïa" et les récupéreront sur rendez-vous.

Les adhérents seront avertis par mail dès que ce service sera opérationnel.

Vous trouverez sur notre blog les liens de plateformes de streaming gratuites, de Musées à visiter, le résumé du Club Lecture et de l'atelier écriture et diverses informations

bibliothequeroche.overblog.com



Pour être averti de toute nouvelle publication, il vous suffit de renseigner votre adresse mail depuis la page d'accueil du blog, rubrique « Newsletter ». Vous recevrez un mail par lequel vous validerez votre inscription. Vous pourrez à tout moment vous désabonner.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année !

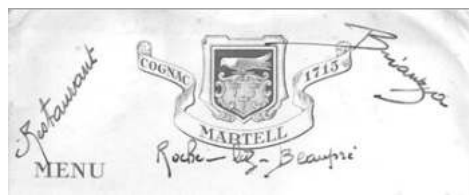
Histoire de Roche

Les entreprises rochoises d'autrefois (suite)

Par Philippe Coutin



Et au 36 de la même rue, "les Economiques", magasin d'alimentation, puis succursale "Casino", ensuite commerce à l'enseigne des "P'tits loups" et à présent le salon de coiffure "Pacific color".



Le restaurant Brianza le long de la vélo-route, autrefois appelé "le café de la Marine", de son vrai nom le "Restaurant du Barrage" qui fut également, autrefois, un hôtel.

A suivre ...

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Nadine COILLOT, Jacqueline COUTIN,
Philippe COUTIN, Martine HATT, Pauline LIGIER
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr